

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/05/2025

Reçu en préfecture le 07/05/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20250507-2025_049_BC_15-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 5
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_049_BC_15
*Attribution d'une subvention au
comité d'œuvres sociales du Territoire
de l'Ouest, le T'COS, pour l'année
2025*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Bruno DOMEN

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 avril 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/05/2025

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Emmanuel SERAPHIN procuration à M. Olivier HOARAU - Mme Mélissa COUSIN procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2025

AFFAIRE N°2025 049 BC 15 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ D'ŒUVRES SOCIALES DU TERRITOIRE DE L'OUEST, LE T'COS, POUR L'ANNÉE 2025

Le Président de séance expose :

1. Contexte

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont pour obligation de proposer des prestations d'actions sociales collectives et individuelles visant à améliorer les conditions de vie des personnels dans des domaines aussi divers que la restauration, le logement, la famille et les loisirs et d'inscrire au budget ces dépenses.

L'article L. 731-4 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics déterminent le type des actions et montant des dépenses qu'ils entendent engager pour la réalisation des prestations sociales servies à leurs agents, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

Le Territoire de la Côte Ouest a choisi de confier la réalisation des prestations d'actions sociales collectives au Comité des Œuvres Sociales, le T'COS, qui a pour objet de gérer, créer et développer des œuvres et actions sociales, sportives, culturelles en faveur des agents de l'établissement.

Une convention passée entre le Territoire de la Côte Ouest et le T'COS détermine les modalités de mise en œuvre de ces actions.

En 2023, le Territoire de l'Ouest a fait évoluer l'offre de prestations d'action sociale pour le personnel selon le principe d'égalité devant l'accès à l'action sociale, il a été décidé de confier, en complémentarité des prestations d'action sociale collectives du T'COS, les prestations sociales individuelles au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel de l'établissement et ses retraités par voie de convention.

La combinaison des actions des deux organismes, CNAS et T'COS, permet de répondre, de par leur complémentarité, à deux exigences distinctes, l'une, d'essence sociale, en proposant à chacun les mêmes prestations individuelles, l'autre, relevant davantage d'un esprit collectif, en stimulant lien et culture commune grâce à diverses actions de convivialité.

2. Demande du T'COS pour 2025

Pour l'année 2025, le T'COS sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 230 euros justifiée par leur programme d'activités/actions joint au rapport.

3. Proposition

Considérant l'enveloppe budgétaire globale allouée en 2025 aux prestations d'action sociale en faveur des agents de l'établissement comprenant notamment l'adhésion des agents au CNAS, il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 230 euros pour 2025.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- Le versement d'un acompte de 80 % à la signature de la convention,
- Le versement du solde après remise par le T'COS du bilan financier.

En cas de dépenses réelles inférieures au budget prévisionnel présenté par l'association dans le cadre de l'attribution de la subvention, le montant final de ladite subvention sera réajusté à due proportion.

Les modalités de mise en œuvre des prestations d'action sociale collectives sont définies dans une convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue entre le TCO et le T'COS.

Le projet de convention est joint au rapport.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 17/04/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 08/04/2025.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER le versement au T'COS d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 230 € pour l'année 2025,**
- **VALIDER le projet de convention d'objectifs et de moyens avec le T'COS pour l'année 2025 en annexe,**
- **AUTORISER le Président à signer ladite convention,**
- **DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Olivier HOARAU
2ème Vice-Président

BUDGET

DESCRIPTIFS DES ACTIONS	BUDGET PREVISIONNEL 2024 PART TCOS	BUDGET TOTAL	TAUX DE PARTICIPATION	PARTICIPATION TCOS	Nombre de participants prévisionnels
Activités Culturelles/Loisirs/sportive et bien être	10 300,00 €	14 000,00 €	57%	8 030,00 €	
Pratique du yoga/pilates - prestation de bien-être		1 800,00 €	40%	720,00 €	30
Equestre, balade + déjeuner à Saint Leu		2 800,00 €	50%	1 400,00 €	40
Activités Culturelles Kréd : Visite du jardin "kan des marrons" saint paul		900,00 €	40%	360,00 €	35
Séance de cinéma film familial		2 000,00 €	80%	1 600,00 €	190
Cueillette Goyavier/Karting enfant mega kart saint louis		1 400,00 €	60%	840,00 €	30
Paintball-Karting + repas		1 200,00 €	40%	480,00 €	32
Activités Pêche adulte et enfants		1 200,00 €	40%	480,00 €	18
Atelier pâtisserie		1 600,00 €	100%	1 600,00 €	24
Activités sportives Quad		1 100,00 €	50%	550,00 €	20
Les réductions	8 040,00 €	10 500,00 €	43%	4 550,00 €	
Carte de réduction - partenaire carlatout		7 000,00 €	40%	2 800,00 €	180
Billet cinéma		2 500,00 €	50%	1 250,00 €	30
Billet théâtres, concert, musées		1 000,00 €	50%	500,00 €	30
Cohésion/Gratuité	6 460,00 €	3 600,00 €	71%	2 550,00 €	
Action caritative Odyssea et/ou autre		100,00 €	50%	50,00 €	10
Dîner en chanson		2 000,00 €	50%	1 000,00 €	
Opération manège gratuit		1 500,00 €	100%	1 500,00 €	80
Voyages	3 400,00 €	10 000,00 €	25%	2 500,00 €	
Voyage de groupe (océan indien)		10 000,00 €	15%	1 500,00 €	15
Loterie : fond pour le voyage solidaire madagascar		1 000,00 €	100%	1 000,00 €	180
Journée récréative déc. et les cadeaux	40 600,00 €	28 400,00 €	100%	28 400,00 €	
Cadeaux enfant +10ans		1 200,00 €	100%	1 200,00 €	40
Cadeaux aux agents adhérents		7 200,00 €	100%	7 200,00 €	240
Journée récréative déc.2025		20 000,00 €	100%	20 000,00 €	240
Administration TCOS	6 900,00 €	8 200,00 €	100%	8 200,00 €	
Gestion comptable		1 700,00 €	100%	1 700,00 €	
Assurance RC		2 400,00 €	100%	2 400,00 €	
Remboursement frais, repas, mission		700,00 €	100%	700,00 €	
Gestion administrative		900,00 €	100%	900,00 €	
Frais bancaire		2 500,00 €	100%	2 500,00 €	
TOTAL ACTIVITÉS 2025	75 700,00 €	74 700,00 €		54 230,00 €	
TOTAL GENERAL				54 230,00 €	
TOTAL	75 700,00 €	74 700,00 €		54 230,00 €	

Montant d'adhésion

-10000

-10000,00 €

MONTANT DE LA DEMANDE DE SUVENTION 2024

65 700,00 €

44 230,00 €

Montant de la Subvention perçu – de fonctionnement

ANNEE 2023

ANNEE 2024

ANNEE 2025

65 700,00 €

40 000,00 €

44 230,00 €